

La province va de l'avant avec la remise à neuf de Point Lepreau (05/07/29)

NB 945

le 29 juillet 2005

FREDERICTON (CNB) - Le premier ministre, Bernard Lord, a annoncé aujourd'hui que la province du Nouveau-Brunswick ira de l'avant avec la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau avec, comme entrepreneur général, l'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL).

« Le Cabinet a reçu et accepté une recommandation unanime du conseil d'administration d'Énergie NB en faveur de la remise à neuf », a fait savoir le premier ministre Lord. « En allant de l'avant en partenariat avec l'EACL, nous allons pouvoir atteindre tous les objectifs du projet, notamment pour ce qui est d'équilibrer notre risque et le coût, d'assurer la sécurité et la diversité de l'approvisionnement, de maximiser les avantages environnementaux et de maintenir 700 emplois hautement qualifiés. »

La décision a été prise après de nombreux mois de discussions, de négociations et de délibérations avec divers intervenants, partenaires éventuels et autres parties intéressées.

« Je tiens à remercier tous les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises qui ont pris le temps de participer à la discussion et au débat », a déclaré M. Lord. « Nous avons écouté leurs commentaires, leurs suggestions et leurs idées, et nous les remercions vivement. »

« Le gouvernement a accepté la recommandation qui lui a été adressée, convaincu qu'il s'agit de la solution la plus prudente, la mieux équilibrée et la plus réaliste », a expliqué le premier ministre. « L'approche préconisée est prudente puisqu'elle vise à assurer un approvisionnement sûr et économique en énergie pour les clients commerciaux et non commerciaux. Elle est équilibrée puisqu'elle permet de trouver un équilibre entre le risque et le coût, et entre les préoccupations environnementales et le développement économique. Elle est réaliste puisqu'elle nous permet de poursuivre notre objectif en vue d'assurer la diversité et la sécurité de notre approvisionnement en énergie. »

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est d'avis que le gouvernement fédéral a la responsabilité de soutenir l'industrie nucléaire dans la province.

« Nous sommes consternés par la décision du gouvernement fédéral de ne pas investir dans la remise à neuf de Point Lepreau au Nouveau-Brunswick », a mentionné M. Lord. « Je suis également stupéfait de constater qu'il est prêt à soutenir l'industrie nucléaire en Chine, mais pas ici au Nouveau-Brunswick. »

« Je désire rappeler au gouvernement fédéral que l'EACL est une société d'État et que nous tiendrons le gouvernement fédéral responsable du rendement de l'EACL dans la réalisation de ce projet. »

Mis en service en 1983, le réacteur CANDU-6 de Point Lepreau fournit au Nouveau-Brunswick 635 mégawatts d'électricité, soit 30 pour cent des besoins en énergie. Sa mise en service en 1983 a coûté 1,44 milliard de dollars et sa durée de vie utile devait s'étendre jusqu'en 2008.

« Nous sommes très heureux que Point Lepreau continuera à jouer un rôle important dans la production d'électricité sûre et fiable pour la population du Nouveau-Brunswick, et ce, pour de nombreuses années à venir, a déclaré M. Lord. L'équipe d'Énergie NB a beaucoup travaillé pour faire en sorte que cette approche soit la plus prudente et la plus réaliste possible. »

« Le conseil d'administration, la direction et le personnel d'Énergie NB sont ravis de savoir que la centrale de Point Lepreau sera remise à neuf », a indiqué Derek Burney, le président du conseil d'administration d'Énergie NB. « Après avoir examiné à fond toutes les options et répondu aux préoccupations soulevées par la Commission des entreprises de service public et par le spécialiste du nucléaire, Robin Jeffrey, Énergie NB est convaincue que la remise à neuf de la centrale, en collaboration avec l'EACL, représente le meilleur équilibre entre le coût et le risque pour les usagers du Nouveau-Brunswick. »

Bâtir l'infrastructure stratégique est un des principaux éléments constitutifs du *Plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, Vers un meilleur avenir*. Le gouvernement provincial a rendu publique sa politique énergétique, pierre angulaire de ce plan, en janvier 2001.

« La politique énergétique du Nouveau-Brunswick vise à assurer un approvisionnement sûr, fiable et économique en énergie pour les clients commerciaux et non commerciaux afin que nous soyons suffisamment concurrentiels pour attirer de nouveaux investissements et soutenir nos objectifs de développement économique », a expliqué le ministre de l'Énergie, Bruce Fitch. « Cette décision vient renforcer ces objectifs. »

Les études techniques détaillées et le travail d'approvisionnement débuteront cet été et devraient être terminés d'ici mars 2008. La construction des installations temporaires et de l'installation de stockage des déchets débutera en avril 2006. L'arrêt prévu pour fins d'entretien commencera en avril 2008 et se terminera en septembre 2009.

Le coût estimé du projet est de 1,4 milliard de dollars, qui comprend l'approvisionnement en électricité de remplacement.

2005-07-29

PERSONNES-RESSOURCES : Chisholm Pothier, Cabinet du premier ministre, (506) 444-2286; Marc Belliveau, Énergie, (506) 444-5912.

2005-07-29